CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE
DE
LA SECTION DU MARAIS,
A LA CONVENTION NATIONALE.

Imprimée par ordre de la Convention nationale, et envoyée aux 85 Départemens et à l'armée.

REPRÉSENTANS DE LA RÉPUBLIQUE,

Notre liberté dépend de nos ſuccès, & nos ſuccès ſeront certains, ſi la France entiere ſeconde les efforts de nos courageux défenſeurs. Ils ne ſont pas habillés, & ils combattent avec avantage : c'eſt le plus beau phénomene que la liberté républicaine ait déployé aux yeux de l'Europe. Qui pourroit ſe dire ami de la liberté, & ſouffrir cet état de dénuement qui ſemble accuſer notre ingratitude, & qui ralentit au moins la victoire ? Il faut donc ſecourir nos freres, & donner un vêtement à ceux qui donnent leur vie pour nous. On ne peut pas ſe le diſſimuler : quelque activité qui puiſſe ſuccéder aujourd'hui à la lenteur dont on s'eſt plaint, il eſt démontré à tous ceux qui réfléchiſſent, que les matieres manquent, que les fabriques ſont inſuffiſantes, que les ouvriers ne ſont pas aſſez nombreux, & que le temps preſſe. C'eſt dans quelques ſemaines que nos ſoldats, nos volontaires doivent avoir, par un grand exploit, ſignalé leur courage & aſſuré le deſtin de l'année. Il faut donc, il faut indiſpenſablement un ſecours auſſi grand & auſſi prompt que le beſoin. Où le trouver, Repréſentans? Où il exiſte : vous avez une reſſource inépuiſable. Un mot adreſſé par vous au patriotiſme des citoyens, va vous mettre en poſſeſſion de cette reſſource. Les français qui rempliſſent l'intérieur

de la république, qui composent une garde immense comme notre population, une garde dont les annales de l'histoire n'ont jamais présenté d'exemple, ces français sont couverts d'habits aux couleurs nationales; ils ne leur sont pas nécessaires, ils le sont à nos freres armés sur la frontiere. Un mot, Représentans, & vous aurez ces vêtemens. La section du Marais avoit à peine déclaré & proclamé cette vue, que dès le même soir, quinze habits étoient apportés au dépôt qu'elle a formé. Le républicain français est par-tout le même. L'idée d'un sacrifice patriotique est aussi-tôt réalisée que conçue. Nous avons envoyé notre arrêté aux quarante-sept autres sections de la capitale, & le même dévouement s'y déclare. Étendez cette invitation à tous les départemens de la république : ne commandez pas, respectez la propriété : il vaudroit mieux périr que de violer les principes, & c'est en les observant toujours qu'on ne périt jamais : pour obtenir tout des cœurs vertueux, il faut leur montrer la vertu, mais éloigner la contrainte. Parlez-leur de l'affermissement & de la gloire de la république, des besoins de nos freres, du besoin que nous avons tous d'assurer pour toujours notre liberté naissante; invoquez leur patriotisme, & ne doutez pas de leur zele. Qu'à votre voix des dépôts s'établissent dans chaque canton, qu'à l'instant les effets déposés soient conduits au district, du district au département; & que, par les ordres du pouvoir exécutif, les vêtemens placés dans 85 vastes magasins, soient transportés sur-le-champ aux armées. Nous ne profanerons pas cette idée noble & pure, par la considération d'économie pour les finances. Mais quel courage vous allez inspirer à nos soldats! quel effroi des secours inattendus & inépuisables vont jeter dans l'ame des esclaves qui ont l'air de croire qu'on peut vaincre une nation libre!

Voilà, Représentans, ce que nous avions à vous dire : c'est à vous qu'il appartient de le faire; le succès est infaillible.

Extrait du registre des procès-verbaux des assemblées générales de la section du Marais.

Du 15 février 1793, l'an deuxieme de la république française.

L'assemblée générale de la section du Marais, après avoir entendu la lecture de l'adresse rédigée en vertu de l'arrêté du 13 de ce mois, l'a adoptee dans tout son contenu, & a arrêté qu'elle sera portée dimanche prochain à la convention nationale, par les citoyens Target, Leroux, Vounier, Goumou, Gauthier, l'aîné, & Gallot, commissaires nommés à cet effet, & communiquée tant au citoyen ministre de la guerre, qu'aux quarante-sept autres sections, par les commissaires nommés à cet effet, avec invitation d'y adhérer.

GAUTHIER, le jeune, *Président.*

DEDIEU, *Secrétaire.*

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS

DU CITOYEN BEURNONVILLE,

MINISTRE DE LA GUERRE,

Prononcé dans la Convention nationale, le 5 Février 1793, l'an deuxieme de la République Française.

Imprimé et envoyé aux 85 Départemens et aux Armées, par ordre de la Convention nationale.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

Je viens offrir à la convention nationale l'hommage de mon respect, de mon dévouement & de ma reconnoissance.

Citoyens-législateurs, je ne suis qu'un soldat, mais un soldat qui idolâtre son pays, & qui en respecte les loix : voilà quelle a été ma constante profession de foi.

Vous me croyez plus utile au ministere de la guerre que sur la frontiere: vous jugez plus convenable à l'utilité de ma patrie de me rappeler du sein d'une famille de braves, pour m'occuper plus particuliérement de ses besoins & du soin de la faire triompher. Cette séparation, je ne vous le dissimule pas, coûtera infiniment à ma sensibilité : je sens d'ailleurs toute mon insuffisance & l'étendue de mes devoirs; mais je vous ai dit que j'étois soldat, & c'est vous dire que je ne sais qu'obéir.

J'offre à ma patrie & à la convention un cœur pur & plein de l'amour de mon pays, une grande franchise & une grande bonne volonté ; mais tous ces moyens me paroissent insuffisans, s'ils ne sont puissamment secondés par vous. Il existe de grands maux ; ils sont le résultat d'une malveillance passée : il faut de grands remedes, & les momens sont courts. Ce n'est donc qu'en multipliant les efforts & les moyens, que nous pouvons triompher des obstacles. Les armées ne demandent qu'à vaincre : secondons-les, & nous toucherons avant peu à l'égalité, à la liberté & au bonheur, qui doivent être l'objet unique de nos méditations.

En acceptant le ministere, citoyens-législateurs, je vous demanderai deux permissions : celle de retourner me battre contre les ennemis de ma patrie avec les braves que je quitte, si, après avoir employé tous mes efforts pour répondre à vos desirs, je ne puis atteindre le but que vous vous êtes proposé.

Je vous demanderai encore celle d'aller seconder le courage d'une famille chérie, si jamais elle pouvoit se trouver dans une circonstance périlleuse, & si, après avoir travaillé avec les adjoints que la convention nationale me permet de prendre, j'ai pu mettre les choses dans l'état désiré.

Dans quelque position que je me trouve, citoyens-législateurs, je viens jurer entre les mains des représentans de la nation, de mourir pour la liberté, l'égalité & le salut de la république.

Réponse du Président.

La convention a retenti de vos triomphes ; la France a joui du fruit de vos victoires ; les succès de la journée du 21 septembre ont immortalisé votre armée & vous.

La convention nationale a saisi une occasion de vous témoigner la reconnoissance nationale, en vous imposant de nouveaux devoirs, & en attendant de vous de nouveaux services.

Vos soldats vous retrouveront encore, car vous serez encore au poste de l'honneur ; vos lumieres nous aideront à réparer les maux qui ont affligé la république & retardé nos succès. Quand à vos demandes particulieres, les preuves de confiance que vous avez reçues de la convention, vous sont un sûr garant de ce que vous avez droit d'attendre d'elle.

F I N.

De l'Imprimerie nationale, chez MAME, Imprimeur du Département de Maine et Loire.